



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N° 23
Réunion du 06 février 2024

Président : M. LANDUCCI Julien

Présents : MM. Marc BENINCASE Gérard AUDEL, Jean-Paul DELALANDE, Chokri ABED.

Excusés : MM. Romain SENESI, Denis RICCI.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARÉ FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES.

COUPE CÔTE D'AZUR SAISON 2023/2024 :

RESULTATS DES 1/4 DE FINALE DU 04 FEVRIER 2024 (sous réserve d'homologations)

U20 :

GJF LEVENS TOUR FAL	1	-	1	AS VENCE 1
	(TAB 6 - 5)			
AS FONTONNE 2	1	-	2	FC GOLFE JUAN 1
AS CCF 2	1	-	5	FC ANTIBES 1
CASTEL FC		-		EXEMPT

QUALIFIÉS POUR LES 1/2 DE FINALE DU 21/04/2024

**GJF LEVENS TOUR FAL
FC GOLFE JUAN 1
FC ANTIBES 1
CASTEL FC**

U16 :

GJO ANTIBES JLP 1	0	-	0	OS CANNES C 1
	(TAB 2 - 3)			
ECM VICTORINE 1	3	-	3	AS CCF 2
	(TAB 3 - 1)			
AS MONACO 2	3	-	1	ES CR 2
US CAP D'AIL 1		-		EXEMPT

QUALIFIÉS POUR LES 1/2 DE FINALE DU 21/04/2024

**OS CANNES C 1
ECM VICTORINE 1
AS MONACO 2
US CAP D'AIL 1**

U14 :

FC MOUGINS 2	1	-	3	ES ST ANDRE 1
US CAP D'AIL 1	5	-	1	AS CCF 2
ESSNN 1	7	-	0	ES CR 2
GJO ANTIBES JLP 1	2	-	1	CAVIGAL 2

QUALIFIÉS POUR LES 1/2 DE FINALE DU 21/04/2024

**ES ST ANDRE 1
US CAP D'AIL 1
ESSNN 1
GJO ANTIBES JLP 1**

FEMININE SENIOR A 11 : DATE DES RENCONTRES DES 1/2 FINALE

AS MONACO FF 1 - AS CANNES 2

*Date à définir en fonction des résultats des autres compétitions. Si aucun weekend n'est disponible la rencontre se déroulera en semaine. A charge aux clubs de trouver une date, sinon la commission l'imposera **avant le 21 AVRIL 2024**.*

FC MOUGINS 1 - VILLENEUVE LOUBET FOOT 1 Le 21 AVRIL 2024

COUPE U18 :

Rectificatif de la programmation des rencontres restantes à jouer :

US CAP D'AIL 1 - CAVIGAL 1 ou AS CANNES 1 **Le 10 MARS 2024** (sous réserve)

Vu le calendrier des équipes concernées, la commission déplace la rencontre au 10 MARS 2024 pour laisser le temps nécessaire aux différentes commissions de statuer.

FINALE COUPE CÔTE D'AZUR :

Les finales des Coupes Côte d'Azur sont programmées les 01 et 02 juin 2024.

Les clubs intéressés pour recevoir ces finales sont priés d'envoyer leur candidature au secrétariat du district.

**FESTIVAL U12 & U13 MASCULIN et FESTIVAL U13
FEMININ
SAISON 2023/2024**

La commission tient à remercier les 6 sites ayant reçu le 2^{er} tour du FESTIVAL U12-U13 Masculin et le 1^{er} tour du FESTIVAL U13 Féminin.

Elle tient à remercier, les clubs de BEAUSOLEIL, de VALLAURIS, de l' ECM VICTORINE, de l' AS ROQUEFORT, de VILLENEUVE LOUBET FOOT et du FC CARROS pour leur accueil et leur disponibilité tout au long de l'après-midi.

Elle remercie également la commission des arbitres et la commission technique pour la désignation et la mise à disposition des officiels qui ont grandement contribué à la réussite de cette journée.

Les finales départementales se dérouleront le **06 AVRIL 2024.**

FINALES U13 MASCULIN ET FEMININ : Site de HAIRABEDIAN

FINALE U12 MASCULIN : Site de LA LAUVETTE

La liste des qualifiés sera publiée ultérieurement, après établissement des classements de chaque site et vérification de l'application des règlements.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. J.P. DELALANDE